

**COMMUNE DE WECKOLSHEIM**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WECKOLSHEIM  
DE LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2020**

*Sous la présidence de Madame Arlette BRADAT, Maire*

Présents : Arlette BRADAT, Maire, Véronique SCHUBNEL, Jonathan SQUILLACI, Adjoint

Mmes. Monique BOESCH, Blanche SALING

MM. Dominique BUCHER, Roger BILLER, Laurent COTTENCEAU, Pascal HERTZOG, Flavien KOEBEL, Alexandre ROSE, Steven SCHOENBECK, Sébastien SCHMITT, Luc THOMASSEY

Absent excusé : M. Jean Hugues PEYRE

Procuration :

- M. Jean Hugues PEYRE à Mme. Arlette BRADAT

Secrétaire de séance : Véronique SCHUBNEL

Madame le Maire souhaite la bienvenue, remercie tous les membres de leur présence, et demande d'observer une minute de silence en la mémoire de l'enseignant M. Samuel PATY, lâchement assassiné dans l'accomplissement de son devoir. Elle donne ensuite lecture de l'ordre du jour de ce soir. Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Véronique SCHUBNEL

- 1°) Approbation du PV du Conseil Municipal du 08 septembre 2020 ;
- 2°) Complément aux délégations au maire
- 3°) Renouvellement des baux ruraux
- 4°) Création d'un mur en béton armé au cimetière
- 5°) Rénovation d'un logement communal
- 6°) Approbation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
- 7°) Modification partielle des statuts de la brigade verte
- 8°) Remplacement d'un tinteur et des minuteriers et aiguilles des cadrans de l'église
- 9°) Achat d'un radar pédagogique
- 10°) Achat d'illuminations décoratives
- 11°) Cession de la parcelle 62 – section 28
- 12°) Décision modificative
- 13°) Divers

**Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020**

Aucune observation n'est formulée et le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

## **Point 2 – complément aux délégations au maire**

Lors de la réunion du conseil municipal du 15 juin 2020, des délégations ont été accordées au maire. Parmi ces délégations, trois d'entre elles concernent le droit de préemption. Or, la Préfecture a fait l'observation suivante : le conseil municipal doit préciser dans quelles limites financières ce droit peut être exercé par le maire.

Aussi, le conseil municipal décide à l'unanimité après débats, que la délégation accordée au maire pour :

15) exercer au nom de la Commune les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code;

21) exercer au nom de la Commune le droit de préemption défini par l'article L214-1 du Code de l'Urbanisme ;

22) exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

**se fera sans limite de montant.**

## **Point 3 – renouvellement des baux ruraux**

Les contrats de bail à ferme des terrains communaux renouvelés en 2011 pour une période de 9 ans arrivent à leur échéance. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler les baux ruraux portant sur la location à des particuliers de 41,9582 ha de terres communales à exploiter pour une nouvelle période de 9 ans, soit du 11 novembre 2020 au 10 novembre 2029 inclus.

Madame Arlette BRADAT, Maire, demande à Messieurs Roger BILLER et Dominique BUCHER de bien vouloir quitter la salle, ces derniers étant intéressés personnellement et ne pouvant donc pas prendre part à la décision et au vote.

Madame Bradat propose aux élus que les contrats de location soient renouvelés en tenant compte de la modification concernant les terres louées à la SCEA Jean-Marie SCHAPPLER, lesquelles ont été achetées après le décès du gérant, par la SCEA de la Digue, dont les gérants sont Monsieur Michel RASSER et Monsieur Alfred BILLER.

Aussi, les locations sont proposées comme suit :

- à la SCEA Roger BILLER, dont la gérante est Madame Micheline BILLER, domiciliée 3 rue des Prés à Weckolsheim, pour une superficie de 3,4249 ha,
- à l'EARL Dominique BUCHER, domicilié 2 rue Principale à Weckolsheim, pour une superficie de 13, 8671 ha,
- à Monsieur Fernand HALTER, domicilié 3 rue d'Angoulême à Neuf-Brisach, pour une superficie de 8,001 ha,

- à la EARL Jean-Luc SCHAPPLER 11 rue de Hettenschlag, pour une superficie de 10, 5003 ha,
- à la SCEA de la Digue 7, rue de Rouffach à Weckolsheim dont les gérants sont Messieurs Michel RASSER et Alfred BILLER, pour une superficie de 1,2297 ha,

Une augmentation des tarifs est proposée, à savoir un fermage annuel fixé à 145 euros / ha. Les différents exploitants ont été contactés par Madame le Maire et ont tous acceptés les conditions de renouvellement proposées.

Il est à noter que les parcelles désignées ci-dessous, incluses dans la superficie totale, sont louées à titre précaire avec tacite reconduction d'année en année :

Section 23, parcelle 22 (parcelle n° 1 le long du chemin) – lieu dit « Der Plan » d'une superficie de 2.4676 ha à Monsieur Michel RASSER domicilié 1a rue de l'Eglise 68600 WECKOLSHEIM,

Section 23, parcelle 22 (parcelle n° 2 à l'arrière) – lieu dit « Der Plan » d'une superficie de 2,4676 ha à la SCEA de la Digue domicilié 7, rue de Rouffach 68600 WECKOLSHEIM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité au renouvellement des baux ruraux. Madame le Maire est autorisée à signer au nom de la Commune les contrats de bail.

#### **Point 4 – création d'un mur en béton armé au cimetière**

Un nouveau mur doit être créé afin de remplacer le mur actuel en pierre de taille qui est défectueux et menace de s'écrouler. Le nouveau mur sera en béton armé et monté en limite parcellaire du cimetière.

Les travaux comportent la démolition du mur en pierre de taille, les terrassements, les fondations avec béton et armatures métalliques pour les semelles, le béton de coffrage, les armatures métalliques du mur et l'incorporation d'un hydrofuge de masse. Un chariot télescopique est mis en place pendant la durée des travaux.

Il est proposé au conseil municipal de confier l'opération à l'entreprise HOFFMANN de Ohnenheim pour un montant de 8 431, 44 euros TTC.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de passer la commande à l'entreprise HOFFMANN pour un montant de 8 431,44 euros TTC.

Les crédits sont inscrits au budget à l'article 2116 de la section d'investissement.

### **Point N° 5 rénovation d'un logement communal**

Le logement 3D route de Dessenheim nécessite une rénovation approfondie, notamment en matière de mise aux normes électriques comportant également le changement des radiateurs électriques. Ces travaux ne peuvent se faire qu'avec l'installation d'un faux plafond et de demi-cloisons. Les fenêtres doivent être changées ainsi que la porte d'entrée, ceci afin de mieux isoler le logement et de favoriser les économies en matière énergétique. Il y a lieu également de réaliser la pose de carrelages.

Les travaux se décomposent comme suit :

- Mise aux normes électriques travaux confiés à l'entreprise PFEIFFER de Kunheim, montant 11 190 euros TTC
- Faux plafond et demi-cloisons travaux confiés à l'entreprise JAGGY de Dessenheim, montant 8 327,01 euros TTC
- Fenêtres et porte travaux confiés à l'entreprise PHILIPP Frères à Colmar, montant 5 153,36 euros TTC
- Pose de carrelage et de cloisons travaux confiés à l'entreprise NUNES de Neuf Brisach, montant 1 320 euros TTC.
  
- Le montant total des travaux s'élève à 25 990,37 euros TTC

Après débats, le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser ces travaux pour un montant total de 25 990,37 euros TTC et de confier la mise aux normes électriques à l'entreprise PFEIFFER pour un montant de 11 190 € TTC, les travaux de faux plafonds et cloisons à l'entreprise JAGGY pour un montant de 8 327,01 € TTC, le remplacement de fenêtres et porte à l'entreprise PHILIPP Frères pour un montant de 5 153,36 € TTC et les travaux de carrelage à l'entreprise NUNES pour un montant de 1 320 euros TTC.

Les crédits sont inscrits au budget à la section d'investissement article 2135

### **Point N° 6 – approbation du Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement**

Conformément au CGCT, la Communauté de Communes Pays-Rhin-Brisach a établi le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Ce rapport a été transmis aux conseillers par voie dématérialisée avant la séance du conseil municipal.

Aucune observation n'a été signalée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

### **Point N° 7 – Modification partielle des statuts de la brigade verte**

Madame le Maire fait part au conseil municipal du courrier du président du Syndicat mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux rappelant que la Commune adhère à la Brigade verte et que les statuts ont fait l'objet d'une modification le 30 septembre 2020 lors de la tenue de la dernière réunion du Comité Syndical.

Le Comité Syndical a accepté la modification des statuts actuels qui portait sur l'adresse du siège comme suit :

#### **Article 4 : Siège du Syndicat**

Son siège est fixé dans l'immeuble situé 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, chacune des communes adhérant au Syndicat Mixte doit se prononcer dans un délai de 3 mois sur cette modification statutaire.

Aussi, Madame le Maire invite le Conseil municipal à délibérer et à prendre acte.

Le Conseil municipal approuve la modification statutaire ci-dessus.

### **Point N° 8 -Remplacement d'un tinteur et des minuteriers et aiguilles des cadrans de l'église**

Des travaux importants doivent être réalisés dans l'église du village. Le tinteur est défectueux et doit être remplacé.

Il en est de même des minuteriers des quatre cadrans et des aiguilles des cadrans des côtés Nord, sud et Est. En effet malgré les multiples interventions de l'entreprise qui a le contrat d'entretien, il n'a pas été possible de conserver des cadrans fonctionnels.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de confier les travaux cités ci-dessus, à l'entreprise Voegele de Strasbourg pour un montant total de 9 084 euros TTC, dont 1 549,20 € TTC pour le tinteur et 7 534,80 € TTC pour le restant des travaux .Le délai de réparation des aiguilles des cadrans est d'un mois.

Après débats, le Conseil municipal décide à l'unanimité de passer commande à l'entreprise VOEGELE pour un montant total de 9 084 euros TTC.

Les crédits sont inscrits au budget à la section d'investissement article 2135.

### **Point 9 – Achat d'un radar pédagogique**

Lors de la réunion de la commission de la gestion administrative et technique des projets de développement pour appréhender les problèmes de sécurisation du village, il avait été évoqué la possibilité de mettre en place un radar pédagogique route de Niederhergheim, afin de ralentir la circulation.

Un devis a donc été demandé à la société ELANCITE , laquelle propose un radar pour un montant négocié de 2 782,80 euros TTC comportant un afficheur de vitesse avec un triangle rappel danger, un afficheur de messages dynamiques pour alerte en cas de vitesse excessive.

Il fonctionne avec une connexion USB et BLUETOOTH, il permet des statistiques de trafic en double sens. Les logiciels sont fournis pour PC et Smartphone. La garantie accordée est de 2 ans sur les pièces, la main d'œuvre et le retour usine. Il possède une batterie de 12V22 Ah, un panneau solaire de 80 watts. La fourniture d'un mât en aluminium est compris dans le prix, Le prix comprend également l'assistance téléphonique à l'installation, l'utilisation et le paramétrage. Le délai de livraison est de 4 à 6 semaines.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à passer commande à la société ELANCITE de 44700 Orvault pour l'achat du radar pédagogique

Les crédits sont inscrits au budget à la section d'investissement à l'article 2152.

### **Point 10 – Achat d'illuminations décoratives**

Les guirlandes lumineuses pour la décoration de Noël qui sont mises sur les poteaux électriques chaque année sont très anciennes et défilantes. Les remettre en état serait plus onéreux que d'acheter de nouvelles décorations, d'autant plus que les guirlandes actuelles sont en led et feraient réaliser des économies d'énergie.

Aussi, les deux adjoints ont travaillé sur ce thème et proposent d'acheter chez DECOLUM ILLUMINATIONS à 55310 TRONVILLE-EN-BARROIS des guirlandes pour illuminer tout le village. Cette société propose actuellement des guirlandes en promotion avec 30 % de rabais. Le montant total s'élève à 7 323,40 euros HT soit 8 788,08 euros TTC.

Pour monter ces guirlandes sur tous les mâts il y a lieu d'équiper 16 mâts ne comportant pas de prises électriques dont la fourniture et pose sera faite par l'UEM pour un montant de 2 480.00 € HT soit 2 976.00 euros TTC.

Par ailleurs, 4 guirlandes en led de la commune peuvent être réutilisées à condition de les réparer, aussi le nécessaire est à acheter chez EQUIP' PRO à Colmar pour un montant de 180 € HT soit 216 euros TTC.

Le montant total de l'opération s'élève à 11 980.08 euros TTC.

Après débats, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette opération et de confier la commande à DECOLUM ILLUMINATIONS pour un montant de 8 788,08 € TTC, d'acheter le nécessaire pour la réparation de 4 guirlandes chez EQUIP'PRO pour un montant de 216 € TTC et de faire équiper 16 mâts de prises électriques par l'UEM pour un montant estimé à 2 976.00 € TTC. Le montant total de l'opération est de 11 980.00 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget à la section d'investissement à l'article 2152

### **Point 11 – Cession de la parcelle 62 section 28**

M. Mario GRIECO demeurant 4 rue du Printemps à Volgelsheim a acquis un terrain de construction qui fait l'objet de la délivrance d'un permis de construire route de Neuf Brisach à Weckolsheim.. Afin de permettre à ce propriétaire de relier dans les meilleures conditions l'accès de son terrain au trottoir de la route de Neuf Brisach, il est proposé de céder une petite parcelle appartenant à la commune et qui est actuellement engazonnée. M. Grieco est prêt à mettre du macadam sur cette parcelle pour qu'elle soit entièrement comprise dans le trottoir.

Il s'agit de la parcelle 62 section 28 dont la superficie est de 21 m<sup>2</sup>. Le prix de la cession est de 1 617 euros. La vente fera l'objet d'un acte administratif de cession sans frais notariés, Madame le Maire agissant en qualité d'Officier Public et la Première Adjointe représentera la commune pour la partie venderesse.

Le Conseil municipal, après débat, décide à l'unanimité de céder la parcelle 62 section 28 à Monsieur GRIECO pour le prix de 1 617 euros et charge Madame le Maire d'établir l'acte de cession et de réaliser l'enregistrement auprès du livre foncier.

### **Point 12 – décision modificative**

Il y a lieu de ne pas effectuer le virement prévu de 8 810 euros de la section de fonctionnement à la section d'investissement, le montant n'étant pas utile en investissement, aussi les écritures budgétaires sont les suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses Chapitre 023 : - 8 810 euros

Dépenses Chapitre 6411 : + 8 810 euros

Section d'investissement :

Recettes 021 : - 8 810 euro

Dépenses 2315 : - 8 810 euros

Par ailleurs, Il y a lieu de faire les transferts suivants afin d'équilibrer les chapitres :

Section de fonctionnement

Dépenses chapitre 6042 : - 4 000 euros

Dépenses chapitre 6531 : + 4 000 euros

Section d'investissement

Dépenses Chapitre 2315 : - 54 000 euros

Dépenses chapitre 21 :

Dépenses article 2135 : + 26 000 euros

Dépenses article 21318 : + 9 000 euros

Dépenses Article 2152 : + 19 000 euros

Le conseil municipal accepte ces inscriptions budgétaires et transfert de crédits.

## **Point 13 – Divers**

### **13-1 Office national des Forêts**

Madame le Maire fait part d'une lettre émanant de L'Office National des Forêts qui fait part des conséquences du changement climatique, de ses contraintes budgétaires et de sa nouvelle organisation.

L'ONF assure la gestion et la conservation du patrimoine boisé des communes. A l'heure où les forêts souffrent fortement des conséquences des changements climatiques, les équipes de l'ONF sont aux côtés des élus communaux pour les conseiller et les orienter au mieux sur les choix techniques et financiers qui conditionneront l'avenir de leur forêt et sa capacité à s'adapter à ces conditions inédites.

Ces services de proximité, ces conseils, sont apportés au quotidien par les techniciens forestiers de l'ONF, regroupés au sein d'une unité territoriale. Les services techniques et administratifs de l'Agence complètent le dispositif et contribuent par leur expertise à garantir une gestion durable de qualité de notre forêt.

Depuis plusieurs années, les emplois budgétaires de l'ONF ont régulièrement baissé, conduisant mécaniquement à augmenter progressivement le nombre de postes vacants et allonger le temps de vacance et la durée des intérim.

En accord avec la Direction Générale et la Direction Territoriale Grand Est, il a donc été décidé d'adapter l'organisation face à cette situation et pour répondre au mieux aux contraintes budgétaires qui s'imposent. Le nouveau contrat quinquennal 2021-2025 qui va être signé prochainement entre l'Etat et l'ONF devrait donner des perspectives d'avenir et une priorité donnée à l'adaptation des forêts publiques au changement climatique.

Afin de gagner en lisibilité et en efficacité, les Agences de Colmar et de Mulhouse vont fusionner à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. La nouvelle Agence Haut-Rhin conservera les deux sites de Didenheim et de Colmar.

Chaque commune continuera à disposer d'un interlocuteur de proximité avec un technicien forestier territorial de l'UT.

### **13.2 Annulation de l'adjudication bois**

Une des conséquences directe du changement climatique et de l'augmentation du gibier qui détruit les pousses des arbres, fait que nous aurons peu de lots à proposer à la vente cette année (1 lot de 10 stères et 1 lot de 5 stères). Par conséquent, il n'y a pas lieu de faire l'adjudication bois de feu qui était prévue le 28 novembre 2020. Les cinq années à venir seront difficiles et l'ONF nous conseille de laisser reposer la forêt et de faire uniquement des travaux d'entretien notamment du chemin central.

### **13.3 – L'union des Associations foncières de la Plaine du Rhin**

Madame le Maire fait part d'une lettre reçue concernant l'avenir de l'UAF Plaine du Rhin à partir de 2021.

Le Bureau de l'UAF avait en effet préparé la continuité de ses services par mutualisation de ses compétences avec les Syndicats de Rivières du Haut-Rhin.

Toutefois, lors de la création du Syndicat Rivières de Haute Alsace dont l'UAF avait réalisé le suivi comptable et la mise en place du personnel, il lui avait été assuré de la continuité du service de l'UAF.

Cependant en 2019, Rivières de Haute Alsace a changé de stratégie et n'a plus souhaité reprendre les Associations Foncières ; ce syndicat regroupe son personnel, et a mis fin au partenariat et à l'avenir de l'U.A.F.

Aussi, 2020 sera donc la dernière année au service des Associations Foncières. Elle propose que l'Association foncière de Weckolsheim utilise les services de gestion de prestataires privés.

#### **13.4 - PAV rue du Pigeonnier**

La Communauté de communes Pays Rhin Brisach a mis en place rue du Pigeonnier un nouveau PAV avec des conteneurs aériens. . Un conteneur à verre (non insonorisé) et un conteneur multimatériaux customisé sont posés provisoirement sur ce site. Ils seront ensuite remplacés par un conteneur à verre insonorisé et un autre conteneur multimatériaux, car le conteneur customisé sera posé en roulement sur différents PAV.

Le conteneur à verre sera vidé tous les 15 jours, et le multimatériaux 2 fois par semaine. En cas de saturation du multimatériaux, un second conteneur sera ajouté. Il n' y aura pas de conteneur biodéchets pour l'instant, car ce type de conteneurs est mis en place par tranche de 800 habitants. Or, la commune a déjà un conteneur biodéchets au PVA du stade et est en dessous du seuil de 800 habitants.

#### **13.5 - Cadeau de Noël pour les seniors**

En raison de l'état d'urgence sanitaire, le repas des seniors doit être malheureusement annulé. Toutefois, Madame le Maire propose d'offrir un colis par foyer de seniors, à partir de 60 ans. Le 10 décembre 2020, les colis seront récupérés aux Jardins d'Alsace à Ensisheim et déposés à la mairie. Les conseillers sont sollicités pour participer à la distribution. Monique BOESCH a préparé les listes par rue. Les volontaires sont priés de s'inscrire auprès d'elle.

#### **13. 6 -Activité marche nordique**

Une activité « marche nordique » a été mise en place par la commission sociale et Monique Boesch et Madame le Maire ont pris les contacts nécessaires avec l'Association Siel Bleu. Cette activité est réservée en priorité aux personnes de plus de 55 ans mais elle est ouverte à toute personne intéressée.

#### **13.7- Accompagnement dans le bus de la classe monolingue**

Certains élèves se battent dans le bus et devant l'école de Wolfgantzen. Madame le Maire a reçu une lettre du maire de Wolfgantzen ainsi que du Directeur de l'école lui rappelant que les enseignants ne sont responsables des élèves que jusqu'au portail de l'école et de ce fait qu'elle demeure responsable des agissements des élèves de la classe monolingue. Aussi, elle a décidé de remettre un accompagnement en place, notamment à 11h30 et 13h10 ainsi qu'à 16 h. pour éviter tout débordement.

#### **13.8 – PLUi**

L'enquête relative au PLUi s'est terminée le 13 octobre 2020. La commission PLUi examine actuellement les demandes exprimées pendant l'enquête par les particuliers. Madame le Maire fait partie de cette commission et participe donc à l'analyse des demandes.

### **13.9 – Mise en place des guirlandes de Noël**

Les guirlandes seront livrées le 13 novembre et accrochées par l'UEM le 17 novembre. Dès la livraison effectuée, l'Adjoint Jonathan Squillaci réunira sa commission afin préparer les guirlandes pour le montage. Jonanthen donne la date de cette réunion de travail.  
Par ailleurs, comme chaque année, 2 sapins seront commandés à l'entreprise ARMBRUSTER.

### **13.10- Elèves accueillis à l'école de Weckolsheim**

Deux familles dont les élèves sont en classe à neuf Brisach ont demandé une dérogation pour venir à l'école de Weckolsheim pour suivre le cursus bilingue. Madame le Maire a accepté de les recevoir et ils viendront en cours dès le 2 novembre.

### **13.11 – Vitesse circulation rue du Pigeonnier**

Il est rappelé aux riverains de la rue du Pigeonnier que la vitesse est limitée à 20 km/h s'agissant d'une zone de rencontre.

### **13.12 – Point sur l'avancée du projet de sécurisation rue du Moulin/rue de la Chapelle**

La commande de panneaux et marquage a été passée auprès de MSR. Les délais de livraison sont un peu plus longs que ceux annoncés liés à la fourniture des panneaux. Les conseillers suggèrent par ailleurs, d'ajouter des panneaux peints sur le sol.

### **13.13 Activités pour les jeunes**

Alexandre ROSE fait part d'une réflexion qui est en cours pour mettre en place des activités pour les enfants et les adolescents, notamment pendant les périodes de congés scolaires

La séance est levée à 22 h 45.

Weckolsheim, le 27 octobre 2020

Le Maire,  
Arlette BRADAT

